

- Registre coté et paraphé par Serge Véron - Cou* *Enquête - 1/15*
- **Demande d'autorisation unique d'exploiter une unité de méthanisation**
sur le territoire de la commune d'Athies-sous-Laon ;
 - **Demande d'autorisation d'épandre des digestats issus de l'installation**
sur des communes des départements : 02 ; 08 ; 77.

Présentées par la Société Athies-Méthanisation

* * * *

Enquête Publique

du mercredi 13 septembre 2017 au samedi 14 octobre 2017 inclus

* * * *

REGISTRE D'ENQUÊTE (N°1)

Ce registre est destiné à recevoir les observations sur les demandes d'exploiter une unité de méthanisation sur le territoire de la commune d'Athies-sous-Laon, et d'épandre des digestats issus de cette installation sur des communes des départements : - 02, - 08, - 77, présentées par la Société Athies-Méthanisation.

Coté et paraphé par un membre de la commission d'enquête, ce registre comporte quinze feuillets non mobiles, numérotés de 1 à 15.

En exécution des dispositions de l'arrêté de Monsieur le Préfet de l'Aisne, en date du 28 juin 2017, il sera tenu à la disposition du public en Mairie d'Athies-sous-Laon (02), du mercredi 13 septembre 2017 au samedi 14 octobre 2017 inclus.

Ouvert le 13/09/2017.

Le Maire,



Le Président de la commission d'enquête

Serge Véron

13 SEP. 2017

permanence du Commissaire Enquêteur
 Serge VÉRON de 9h30 à 12h30

① Entreprise de méthanisation, qui mais à une distance respectable des habitations, à cause des nombreuses nuisances - Ce serait dangereux et irrespectables et irresponsable sur ce site!
Mme Cerisier

② JR DEMANDE SIMPLEMENT LE RESPECT DU PLU DE LA COMMUNE D'ATHIES SOUS LA LOI CONCERNANT LES ICE
JE DEMANDE LA NON INSTALLATION DE CETTE USINE DE METHANISATION CAR IL Y A RISQUE DE :

- POLLUTION DE LA MAPPE PHRÉATIQUE
- UN RISQUE D'EXPLOSION
- UN RISQUE DE POLLUTION DE L'AIR
- UN RISQUE DE PROLIFÉRATION DE MOUCHE
- IL Y AURA UNE DIMINUTION DE LA VALEUR DE NOS HABITATIONS

Le 20-09-2017

③ Entreprise de méthanisation trop proche des habitations et circulation trop importante des camions. Non respect du milieu naturel et dévalorisation de l'habitat!

Le 21/09/2017

M. JAASST Michel

④ Ce projet c'est beaucoup de nuisances et de danger, une destruction des habitats et des espèces tout ça contre l'avis des habitants de la commune qui ont les premiers touchés.

le 21/09/2017 Vealet Myriam

⑤ Je suis contre le projet qui va entraîner destruction et pollution et dont on paiera les conséquences plus tard.

Le 21/09/2017 Gisèle Voest

⑥ Je suis opposée à l'usine de méthanisation qui entraînerait de la pollution et une dévalorisation de nos habitations.

Le 21/09/17 Delphine Vallée

⑦ Non à l'implantation de l'usine de méthanisation si près des habitations, avec toutes les nuisances : pollution de la nappe phréatique, mauvaise odeur, mouches, circulation intense des camions.

Le 21.09.17. Jacques et Thérèse
Harauc

⑧ Je suis contre le projet d'usine de méthanisation PAPIN

Par sa hauteur et que près centaines de jets de habitations, les odeurs, les bruits, les transports

aucun intérêt pour la commune que des problèmes c'est une atteinte au bien être et à la tranquillité des

habitants des communes voisines et de la ville de Caen - Je dis Non à ce plan

Jean-Jacques François

39 Rue G-BRASSENS, APT 102

18 Je suis contre ce projet, NON à l'usine de méthanisation. Non à la pollution, Non aux mauvaises odeurs, aux cloches. Le 22/09/2017. Arret de PARENT

23 SEP. 2017

19 Réunion de Courmoulin. Enquêteur S. Véron
Jeudi 13 Septembre 14h30 - 17h30

23 SEP. 2017

10 dépôt d'un document par M. Alain Amic enregistré
sous le N° R 1/1

23 SEP. 2017

11 Je suis contre l'implantation de l'usine de méthanisation sur le site d'Athies sur laun.
Motif = - Présence d'une nappe phréatique => Risque de pollution.
- Risque d'explosion => Dangereux par l'être humain et son environnement.
Athies sur laun le 23/09/2017

23 SEP. 2017

12 Je suis contre le projet de méthanisation. Non à la pollution et aux mauvaises odeurs.
J. RENARD
Josette Renard

⑬ Je suis contre ce projet qui va entraîner destruction et pollution

23 SEP. 2017

Le 21. 09. 2017 *Odetta Joutte*

⑭ Je suis contre ce projet qui va entraîner destructions et pollutions

23 SEP. 2017

le 21. 09. 2017 *Charlotte*

(15)

F.V.

Contre la réalisation d'une unité de méthanisation sur la commune d'Athies Laon
Vu la proximité des premières maisons (moins de 900 m.) sans parler de celle implantée juste de l'autre côté de la route ainsi que la judicieuse Leclerc - le stockage anarchique qu'il en résultera compromettant le fonctionnement de l'entreprise d'Athies - les nombreux rappels à l'ordre du conseil municipal concernant le traitement des eaux de lavage de la station les réunions en Préfecture - sans pour cela changer quoique ce soit dans les procès - toujours mal gérés. (mots de M. Dupin si c'est comme ça je t'en prie)

Concernant la nappe freatique cette installation serait très dangereuse vu le peu de profondeur de cette nappe et la capillarité du terrain ce qui augmente le risque de pollution - l'achat des 3 hectares était prévu pour augmenter la capacité de garage de l'entreprise de transport et pas pour y implanter une méthanisation.

le 25.09.2017



26/09/17

(16) Je m'oppose à l'implantation de l'usine de méthanisation aussi près de nos habitations. La valeur de celles-ci n'est déjà pas très élevée mais comment réussir à vendre ou à continuer à y vivre sereinement et agréablement avec cette menace sur notre futur : danger, pollution de l'air, odeurs nauséabondes, risque de pollution de l'eau (qui attendent les dirigeants de Center Parc pour nous aider dans cette lutte?), présence de mouches....

 PIAT MC

26/09/17

(17) Je m'oppose à ce projet de méthanisation peu crédible au vu de la dernière réunion, je suis simplement contre un projet qui pourra nuire au bien être de la population de nos enfants de la dénaturation de notre si belle région arrêtons ce MASSACRE !!!

Mr Debuisse

(18) 27/09/17

Nous sommes contre ce projet, trop près des habitations, trop de camions passe dans Athies sous laon, Pres de 6 restaurants et proximité

M R et M Me
Roesselin



19

S.V.

M^r BRUNEAU le 27/09/17.
45 me des Eclers.

Déjà que ça ne sent pas bon quand on verse des choses dans les champs, alors je me imagine l'odeur et les différentes autres nuisances que pourra apporter cette usine si près de notre ville!

Pourquoi ne pas l'implanter la où habitent M^r PAPIN.

Je suis d'ailleurs dans cette ville et je ne voudrais pas être contraint de en partir.
Je suis contre ce projet.

[Signature]

20) Luis Tornés
10 Sente de la Frette
Athies-sous-Laon.

Le projet Papin est en zone urbaine donc dangereux par ailleurs, l'Etat et ses services dont le Préfet sont responsables de la sécurité des habitants.
Il faut un peu de sérieux dans cette affaire!!

[Signature]

21)
Hervé Gosset
24 rue du 14 juillet
Athies-sous-Laon

L'implantation est trop près des habitations, entraînant des nuisances olfactives, sonores et un trafic routier qui va dégrader les voies routières à charge pour la commune, de plus - le usque zéro n'existant pas - pourquoi implanter une telle quantité de gaz à proximité d'un village. La raison voudrait qu'une telle usine soit implantée au beau milieu des champs. Et ce n'est pas

la place qui manque dans un département voué à la
grande culture comme l'Arme.

Mu peu de bon sens !!!



HERZOG Marc. Paul
23 rue Jean Moulin
02 840 Arthes sur Saon

Je suis très inquiete sur l'implantation
de cette usine de Méthanisation à cet endroit précis
Je crains les mouches, les odeurs. De simples
bâches ne suffisent pas à les contenir.
Combien de temps seront stockés les déchets?
Mais j'ai surtout peur pour la qualité
de l'eau. Notre nappe phréatique va être
polluée! Pourquoi n'y a-t-il pas eu plusieurs
forages pour vérifier sa hauteur, à des profondeurs
différentes dans l'année (surtout l'hiver)
L'eau est notre bien le plus précieux.

Il faut implanter cette usine ailleurs!

29 SEP. 2017

Remarque de Serge VÉRON (C.E.)
de 15h00 à 18h00.

M. M. DAUTREQUE Joël et Danielle
71 Rue de LAON 02840 Athies / Laon

Courrier déposé ce jour 29 / 9 / 2017
avis défavorable

29 SEP. 2017

Courrier enregistré sous le N° R112

M. DEVIN Germain

29 Rue de Lièze 02840 Athies / LAON

Je ne suis pas contre la méthanisation, bien au contraire
ce que je conteste fortement c'est l'endroit d'implantation de
cette structure.

- Trop près de communes environnantes
- Non respect du plan local d'urbanisation
- Risque important de pollution de la nappe phréatique qui n'est pas à 8m de profondeur mais au grand maximum à 5m
- Odeurs nauséabondes à longueur d'année.
- Présence d'insectes de toutes sortes
- Net augmentation du trafic routier.
- le fait de l'intitulé de cette usine soit "ATHIES méthanisation"

fait une belle publicité pour la commune et repousse tout acheteur hypothétique dans le futur sous compter l'effacement des valeurs immobilières

- Au vu des affaires passées et récentes je juge que la crédibilité et la bonne foi du promoteur ne plaide pas en sa faveur pour une telle exploitation où que ce soit.
- Si d'après le bureau d'étude il n'y a aucun danger, je ne vois pas pourquoi n'a été ajouté une "Alarme à la population et un voie de secours"

[Signature]

29 septembre 2017

PROJET METHANISATION ATHIES/LAON

Cocarde enregistrée
N° 1/2

P. V.

29 SEP. 2017

****EMPLACEMENT** : un habitat dense et des commerces de bouche sont implantés dans l'environnement immédiat du projet
La limite réglementaire jouxte cet habitat existant. (Une 1^{ère} habitation est même à 140 m)
On ne connaît pas d'usine - installation classée- contiguë à l'habitat qui n'amène pas de nuisances soit olfactives /sonores /mouches/danger expl. - (retours d'expériences sur plusieurs sites existants) .La qualité de vie des habitants sera impactée.

****APPLICATION REGLEMENTATION** : L'article UE2 du PLU d'Athies stipule que les ICPE ne doivent entraîner aucune incommodité , ni insalubrité . L'étude d'impact ne nous donne pas l'assurance du respect de cet article :
- des explosions sont envisageables et peuvent donc mettre en danger , entre autres, les usagers de la route départementale fréquentée.
- les sols peuvent être pollués -au vu de la profondeur du creusement- donc l'eau potable deviendra de mauvaise qualité.
L'ajout d'une bâche automatique sur les intrants atténuera seulement les nuisances .
-confirmé par des techniciens-
La circulation obligatoirement accrue des camions dans la commune ne peut pas être perçue favorablement.

****TOURISME** : On ne peut pas dire qu'une usine de méthanisation sur la route à l'entrée de l'agglomération valorisera la commune qui est « encadrée » par 2 sites touristiques : la butte de Laon et sa Cathédrale d'un côté et de l'autre Liesse lieu de pèlerinage et sa Basilique .

****SUBVENTION** : Nous regrettons vivement que le Département subventionne un projet privé à hauteur de 100 000 euros dont l'emplacement ne satisfait pas la majeure partie d'une population. Nous venons d'apprendre , que le Département ne pourrait plus subventionner le projet (les demandeurs sont informés mais la subvention est toujours mentionnée dans la présentation financière)

****EXPLOITATION** : Mrs PAPIN frères , les porteurs du projet- sont connus pour procès pour infractions - amendes sous contrainte - pour divers manquements à la réglementation. Ces faits ont été relatés dans la presse -et non contredits-. Même avec la surveillance de l'autorité de tutelle, une installation de cette importance -classée à risques- demande beaucoup de rigueur pour son exploitation. La population ne peut être que très inquiète sur les problèmes liés au fonctionnement . Il est fort à parier que les mises en conformité d'exploitation ne pourront être réalisées que par contraintes judiciaires.
Par ailleurs, Mr J-M PAPIN nous a affirmé lors de la réunion publique que les déchets d'enrobés (produit pétrolier) entreposés actuellement sur le site, depuis plusieurs mois, n'apportent pas de pollution dans le sol , nous demandons qu'à y croire mais sans preuve cela nous laisse dubitatif, comme le reste.

****ENGAGEMENT DES ELUS** : Les engagements contre le projet par la plupart des élus du secteur prouvent que ce projet de proximité apportera des nuisances non négligeables.

NOUS SOMMES DEFAVORABLES AU PROJET

Joel DAUTRECQUE

Danielle DAUTRECQUE

71 Rue de LAON 02840 ATHIES SOUS LAON

10

Annie Gillet, 8 sente de la Frette

23 SEP. 2017

R1/1 f.y.f

Athies sous Laon

Le 23 09 2017

Je viens ré exprimer à nouveau mon opposition au projet de l'usine de méthanisation à Athies sous Laon. Ce n'est pas une opposition à la méthanisation en soit, mais à l'implantation proposée à 140 mètres de la 1^{ère} habitation qui est un non sens. Le nouveau dossier présenté par Messieurs Papin, porteur du projet, laisse encore place à des erreurs, des affirmations erronées (financement, trafic des camions, site internet) et n'incite pas du tout à la confiance. La présentation de ce dossier laisse perplexe quand au sérieux de ce projet.

En effet :

Non respect du plan UE2 du PLU d'Athies sous Laon, comme l'a rappelé lors de la réunion d'information Mr Brun Maire d'Athies. On nous parle de zone industrielle pour l'implantation de cette usine, je rappelle que la 1^{ère} habitation est à 140 mètres, ainsi que des commerces, piscines, patinoire, structure médico sociale (IME) sont très proches à vol d'oiseau. Le risque d'explosion malgré l'enfouissement des canalisations n'est toujours pas écarté et même reconnu par la porte parole des porteurs de projet lors de la présentation. De plus le scénario proposé en cas de sinistre, laisse plus que perplexe car le gaz ne diffuserait pas, s'arrêtant à un périmètre bien délimité. Ce périmètre est encore réduit depuis le 1^{er} projet. Cette proposition ne tient pas compte du vent, des conditions climatiques....

Le risque de pollution des sols, de la nappe phréatique est avéré. (Fondation à 4m de profondeur) Un piézomètre a été installé en Aout, période non favorable ni propice à des mesures fiables. La réponse à cette question a été éludée, « *présence de déchets mais infimes, mais ce sont des produits non polluants* » soit mais la prolifération de bactéries est un vrai risque. De plus l'installation de piézomètres est aussi une porte d'entrée à la pollution. Pour rappel, il existe un seul captage en eau qui alimente en plus d'Athies, 20 communes du Laonnois et le center parc.

Etude de l'impact sur l'environnement présentée est faussée.

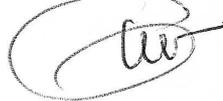
Les nuisances telles que

- Les odeurs ne sont pas du tout réglées, car effectivement proposition de contenants de stockage plus faibles mais avec autant d'entrant. Pour un bon fonctionnement de l'usine, l'alimentation doit être continue, donc stockage plus important pour le fonctionnement l'hiver. La bâche automatique proposée ne résoudra pas le problème ni à court terme ni à moyen terme.
- Le trafic de camions : comment peut on croire que le trafic ne va pas augmenter.

Le projet déposé initialement l'avait été pour répondre au recyclage de l'eau de la station de lavage De la société de transport Papin. Elle ne fait plus partie du projet, donc cet argument n'est plus valable.

Même si la méthanisation dans les Hauts de France, doit s'accroître dans les années à venir du fait de notre région agricole (dixit réunion du 22/09), elle ne doit pas se faire à n'importe quel prix.

Il faut arrêter de dire que le seul motif de refus par les habitants d'Athies est la peur. C'est réduire à cela notre mécontentement et opposition. Depuis maintenant 2 ans nous sommes informés de ce qu'est la méthanisation. Faire preuve d'un peu de bon sens, oui à la méthanisation mais ailleurs, au plus proche d'exploitation agricole, en respectant un véritable périmètre de sécurité aux nuisances mais aussi dans le respect de la population.

Annie Gillet


MR CECCENE Thierry

(95)

Je suis contre le projet papin

Implanter cet usine à quelques mètres des habitations est une honte: odeur, transport, mouches, peu d'emploi

Le préfet est responsable de la sécurité des habitants, il ne doit pas l'oublier

26 Mme Paiseux Virginie

Je suis contre le projet de méthanisation.

Trop proche des habitations, ce qui va engendrer des mauvaises odeurs sur la commune, un trafic routier plus important et une baisse de la valeur du prix des biens immobiliers de la commune d'Athies /s Loos -

27) Rocourt François. La méthanisation est une méthode qui dit économiser notre planète quand elle est bien conduite. Or le projet qui nous intéresse fait le contraire. Plus de CO₂ avec le sa et vient plus importants des camions qui devront nourrir l'usine, la hausse de la consommation d'eau, le risque de pollution de la nappe (piézomètres nous disent qu'il est trop tard.)

Le danger des camions. Quand les camions bâchés sont déchargés les intrants, ils sont débâchés!

Odeur. Ils sont aussi débâcher les silos Odeur.

Comment peut-on dire qu'il n'y aura pas d'odeur!!

Je suis
Contre ce
Projet.



F. V.

M^r Legrand Raphaël 18 Rue de la Grande Fosse
02840 Athies S/Laon

- ci-joint agraffé mes remarques -
Fait à Athies le 3 octobre 2017.

04 OCT. 2017 Enregistrement sacrolo N° R 1/3

F. V.

04 OCT. 2017

Permanence de Serge VERON (C.E.)
de 16h à 19h00

F. V.

04 OCT. 2017

Enregistrement sacrolo N° R 1/2 le courrier
de M. Jacques Emmanuel Dumisk. daté du 21/10/17

F. V.

04 OCT. 2017

Enregistrement sacrolo N° R 1/4 le courrier
de Madame J. Debel daté du 21/10/17.

F. V.

04 OCT. 2017

Enregistrement sacrolo N° R 1/5 le courrier
de Monsieur Roland Socquet daté du 4/10/17.

F. V.

04 OCT. 2017

Enregistrement sacrolo N° R 1/6 le courrier de
M. Podelvin daté du 1^{er} 10/2017.

F. V.

04 OCT. 2017

Enregistrement sacrolo N° R 1/7 le courrier
de M^r Patrick ADIER du 6/10/2017

14 OCT. 2017

28

Jacques-Emmanuel Dumiot
8E place du 11 novembre 1918
02840 Athies sous Laon

04 OCT. 2017

cahier enregistré
sous le N° R1/2.1
j.e.dumiot@gmail.com

Athies sous Laon le 2/10/2017

Réponse dans le cadre de l'enquête publique concernant l'implantation d'une usine de Méthanisation sur la commune d'Athies sous Laon.

Le changement climatique, ses effets sur la zone d'implantation et les risques encourus sont-ils intégrés dans l'étude d'impact ? Sa prise en compte a-t-elle conduit les dirigeants d'Athies Méthanisation à surdimensionner les éléments de sécurité (captage des eaux pluviales...) ?

Comme précisé dans l'étude d'impact, Athies sous Laon bénéficie d'un régime climatique océanique « altéré » (cf. S2.1 de l'étude d'impact décrivant la climatologie). Il est important de rappeler qu'une unité de méthanisation a une durée de vie comprise entre 15 et 25 ans selon les concepts. Nous sommes donc en présence d'une installation qui devra faire face à plus ou moins brève échéance aux aléas du climat liés au dérèglement climatique. Ce dernier est désormais unanimement admis. **L'agence de l'eau Artois Picardie évoquent dès l'année 2008 dans son rapport final sur les effets du réchauffement climatique¹ sur la ressource en eau datant de 2008 la possibilité d'une augmentation des précipitations (jusqu'à 30 %) sur la durée de l'hiver.** Les projections du dernier modèle d'évolution climatique du **GIEC** (scénario le moins pessimiste) montrent que notre position géographique se situe dans une zone d'augmentation de la pluviométrie (100 mm annuel minimum d'augmentation). Par ailleurs, des événements climatiques exceptionnels liés au dérèglement climatique avec des phénomènes inhabituels déjà observés régionalement telles des tempêtes, micro-tornades, pluies intenses... sont-ils pris en compte dans le dimensionnement des installations destinées à étanchéifier le site au droit de l'installation ? Le risque de survenue de ces mêmes événements ont-ils été pris en compte pour le dimensionnement des dispositifs de collecte des eaux pluviales et des autres éléments de sécurité ? L'étude d'impact, pour répondre à la volonté du législateur et prévenir efficacement les risques liés à la mise en fonction de toute nouvelle installation classée pour la protection de l'environnement doit prendre en compte ces évolutions du climat.

¹ <http://www.eau-artois-picardie.fr/enjeux-et-actions-évaluer-et-plannifier-eau-et-changement-climatique/le-climat-change-il-est-temps>

04 OCT. 2017

F. V.

Les conséquences de la survenue d'une rupture du dispositif d'étanchéité au droit de l'unité de méthanisation : R1/2-1

En cas de rupture de l'étanchéité du dispositif, la nappe phréatique qui ravitaille Athies sous Laon et une vingtaine de villages du sud laonnois sera inévitablement hors d'usage. C'est le seul et unique point de captage. **Une pollution de la nappe phréatique remettrait en cause l'approvisionnement en eau des communes desservies.**

Un **test d'infiltration** a été exécuté au centre des trois parcelles cadastrées 523-537-538. On peut s'interroger sur la pertinence de ce choix. En effet, le cœur de l'installation selon les plans fournis se situera sur la parcelle 523. Il eût été opportun de positionner le test au centre de cette parcelle. Ce choix est donc fortement discutable !

Faut-il rappeler que la géologie du sous-sol n'interdit en rien la migration d'une pollution vers cette nappe phréatique ?

Faut-il rappeler qu'une éventuelle migration de pollution ne se propagerait pas uniquement de manière verticale mais serait « drainée » au gré des différentes densités et des différences de perméabilité des couches géologiques ?

Faut-il rappeler qu'une pollution de type bactérienne ne se limiterait pas qu'à une petite zone de la nappe mais migrerait sans aucun doute vers le point de captage ?

A la question, est-ce qu'en cas de rupture de l'étanchéité du dispositif, le risque de pollution de l'eau est élevé ? La réponse est oui !

Concernant l'emprise du stockage « Colas » et l'impossibilité d'inventorier la faune et la flore peuplant à l'état naturel le site d'Athies Méthanisation.

Concernant le stockage « Colas », il apparaît sur le plan cadastral (page 2 du dossier de plans joint au dossier) être situé uniquement sur la parcelle cadastrée n° 538 alors que dans les faits, les tas de graviers semblent empiéter sur les parcelles n° 537 et vu de la route, on peut même s'interroger sur la possibilité qu'elle soit également sur la parcelle 523. Vue de la route, la parcelle 523 serait entièrement gravillonnée et servirait de parking d'appoint. De la route, on y voit une dizaine de remorques et citernes.

Il y a alors lieu de s'interroger sur la qualité de l'inventaire de la faune et de la flore qui peuplent à l'état naturel le site d'Athies Méthanisation qui a eu lieu à l'occasion du dépôt de ce nouveau dossier.

Faut-il rappeler que l'obligation de remise en état du site, obligation du pétitionnaire devant la loi, s'entend **remise en état du site à l'état initial** ? Pour connaître l'état initial du site (connaissance de la flore et de la faune), il eût fallu que cet état des lieux soit réalisé avant l'arrivée des graviers sur le site ! Le fait qu'une étude ait été

R.1/2-1

04 OCT. 2017

F. V.

menée en 2014 pour constituer le dossier déposé en 2015, n'est pas un argument ; de nouvelles espèces ont pu s'installer sur la zone.

Les compétences techniques du porteur de projet posent toujours questions !

Une unité de méthanisation est une installation mettant en œuvre des technologies et des techniques pointues. La maîtrise d'une installation de l'envergure de celle du projet porté par les dirigeants d'Athies Méthanisation impose des connaissances approfondies notamment en chimie. Le processus de méthanisation est suffisamment complexe pour ne pas être confié à des apprentis sorciers.

Dois-je rappeler la proximité de la nappe phréatique qui alimente le captage d'eau d'une vingtaine de communes du sud laonnois ?

Dois-je rappeler la très grande proximité des premières maisons du village ?

Dois-je rappeler que le processus de méthanisation mal maîtrisé peut conduire à la formation de H₂S qui, dois-je le souligner, est un gaz qui au-delà d'une certaine concentration devient inodore, donc indétectable par le sens olfactif humain ? Dois-je souligner encore que lorsque ce gaz est inodore, c'est qu'il a atteint une concentration létale pour toute forme de vie animale ou humaine ?

Force est donc de constater que le fait que la compétence technique doit être détenue par plusieurs personnes **de l'entreprise**. Au regard de l'absence de réponse sur le fond par les porteurs du projet, ce n'est pas leur faire injure que de dire que jusqu'à ce jour que les compétences techniques sont externes à la société Athies Méthanisation. Je veux donc souligner la fragilité d'un mode de management qui verrait l'entreprise externaliser la gestion technique de l'usine de méthanisation. Le processus de méthanisation nécessite qu'un technicien hautement qualifié (niveau ingénieur) soit sur site pour la conduite de l'installation en toute sécurité, ce qui représente trois équivalents temps plein (ETP). Il n'est en aucun cas concevable que l'automatisation du processus puisse se substituer à la surveillance humaine.

On peut donc s'interroger sur la capacité des dirigeants à prendre les bonnes décisions en cas de problème. Voilà donc des dirigeants qui sont les personnes morales de l'entité donc responsables devant la loi, qui devront faire des choix techniques dont ils ne connaissent pas les conséquences !

Dès lors qu'un dysfonctionnement sur une installation ICPE pourrait avoir une incidence sur la ressource en eau, le législateur, à travers l'article L181-27 du code de l'environnement, impose que le pétitionnaire détienne les capacités techniques. Comment prendre en compte des compétences complètement externalisées ?!!!

Un projet qui n'a guère évolué depuis sa première présentation.

Même si des modifications très marginales sont venues l'enrichir, force est de

04 OCT. 2017

R4/2.1

É.V.

constater que le projet présenté dans le cadre de cette enquête publique comporte de grandes similitudes avec le précédent.

La grande majorité des raisons qui m'ont conduit une première fois à dire mon opposition au projet sont toujours présentes et aucun élément nouveau de nature à lever mes inquiétudes n'est venu compléter ce dossier.

J'ajoute qu'à la lumière des éléments rendus disponibles par les travaux du GIEC, les incertitudes climatiques augmentent y compris dans notre région et qu'il convient d'en tenir compte sur le plan des risques d'inondations et des conséquences en cas de tempête. Il n'apparaît pas que ces conditions aient été incluses dans les choix de dimensionnement des installations notamment de collecte et de drainage des eaux pluviales ni des éléments de sécurité.

Au regard des silences des porteurs du projet qui me conduisent à les juger incapables de mettre en œuvre et de conduire une unité de méthanisation d'une telle envergure, je vous livre ma grande inquiétude à voir ce projet se concrétiser.

La très grande proximité de l'installation projetée avec la nappe phréatique qui constitue l'unique ressource en eau d'une vingtaine de villages et d'un des poumons économiques et touristiques de notre territoire (Center Park), je dénonce le choix inapproprié du site pour ériger cette installation. J'ajoute que les nuisances de toutes natures que pourraient générer cette activité seraient de nature à causer des désagréments au voisinage et à remettre en cause la sécurité tant de la ressource en eau de milliers d'habitants de la zone et la sécurité des habitants de la commune d'Athies sous Laon en particulier.

La mauvaise notoriété des porteurs du projet est telle, notamment par rapport à leur habitude à faire fi du respect de l'environnement et des lois qui le régissent ne sont pas de nature à lever mes inquiétudes. Cette attitude qui consiste à se montrer cavalier vis-à-vis du respect de l'environnement est à mes yeux rédhitoire et disqualifie les porteurs du projet.

Aussi, pour toutes ces raisons, et la présente liste n'est pas exhaustive, je dénonce avec la plus grande véhémence ce projet et ne souhaite pas le voir aboutir.

Jacques-Emmanuel Dumiot.



Mr Legrand Raphaël 18 Rue de la GRANDE FOSSE ATHIES-SOUS-LAON.

04 OCT. 2017

P. V.

Document enregistré sous le N° R1/3

La réunion d'information publique du 22 Septembre 2017 ne m'a absolument pas convaincu et a plutôt renforcé mon désaccord avec le nouveau projet d'une usine de Méthanisation des frères PAPIN juste à l'entrée d'ATHIES SOUS LAON.

A noter, que je ne suis pas contre le principe de Méthanisation qui fait parti du développement durable.

Ce projet n'a de sens que si il permettrait de pérenniser le confort, la qualité de vie, voir la santé des concitoyens, sans compter que le risque zéro n'existe pas, ce qui, pour moi, n'est pas du tout le cas avec ce deuxième projet porté par Messieurs PAPIN.

Cette installation ne respecte pas l'article UE2 du plan Local d'Urbanisme de la commune ;

Risque de pollution du sol, du sous-sol et SURTOUT, de la nappe phréatique qui n'est pas profonde, (puisque'elle se trouve à 6 mètres environ.

A noter que les temps d'infiltration dans la craie fissurée, sont très rapides.

Cette nappe se trouve en limite des eaux de captage d'Athies sous Laon et de la ville de Laon, qui dessert une population importante du bassin laonnois et aussi du Center Parc.....Plus de 20 communes concernées.(environ 60000 Laonnois)

Le vendredi 12 Février 2016 j'ai assisté à PINON à une réunion d'information sur la Méthanisation organisée par la présidente de Qualité Aisne, Nicole Gastel, réunion commentée par le directeur de l'exploitation du Lycée agricole d'OBERNAI en Alsace, par monsieur Freddy MERKLING avec qui, le public a pu poser des questions.

Question: à quelle profondeur se trouve votre nappe phréatique? réponse: à environ 60 mètres de profondeur, je lui ai demandé ce qu'il pensait d'un projet de construction d'une usine de Méthanisation alors que la nappe se trouve à environ 6 mètres de profondeur, réponse de Monsieur Freddy Merkling: **c'est irresponsable!**

A noter, que plusieurs élus régionaux et départementaux étaient présents à cette réunion.

(ci-joint une copie de l'article)

Sans parler des odeurs d'oeufs pourris....retenus par une bâche ?....

Augmentation du trafic de camions dans Athies.

Pollution visuelle, dévaluation immobilière

De plus, dans le dossier (résumé non technique P.10) il est indiqué que le projet de Méthanisation répond à la problématique de gestion des eaux de lavage des camions de la société PAPIN.

(les eaux de lavage devaient être récupérées pour aller dans le digesteur.....)

Alors que Monsieur PAPIN affirme maintenant avoir résolu son problème de gestion des eaux de lavages, à partir de là, il n'y a plus aucune raison de créer cette usine de Méthanisation à Athies sous Laon sur le site retenu.

En effet lors de la réunion publique, le cabinet ARTFEX a indiqué que le projet de la station de lavage était abandonné, dont acte, mais dans la vidéo présentée, sur la première page de tous les documents des dossiers de l'enquête publique, on voit clairement cette station de lavage.....un permis de construire avait même été déposé en 2015 pour cette station de lavages.

Voir photo ci-joint.

Cette demande de permis de construire pour cette station de lavage avait été refusé en 2015 par la mairie d'Athies sous Laon.

Tout ceci, apporte une grande confusion entre le discours et ce que l'on peut voir dans les dossiers ce qui n'est pas rassurant du tout.

En conclusion, pour moi, les porteurs de ce projet ne maîtrisent absolument pas leur dossier et encore moins la technologie de la Méthanisation et ne sont pas du tout sensibilisés par le problème de l'écologie, on en a la preuve avec la nappe phréatique, le CO2 des vas et vents des camions pour amener les intrants et qui vont faire jusqu'à plus de 80 KM pour aller épandre le digestat...

C'est pourquoi, je suis contre ce projet d'usine de Méthanisation porté par messieurs PAPIN.

Athies S/Laon
le 03 octobre 2017

VENDREDI 12 FÉVRIER 2016

(Pour info)

PIGNICOURT

La méthanisation, bonne alliée du développement durable

L'intérêt de cette technique était expliqué aux invités de l'Association Qualit'Aisne par le directeur de l'exploitation d'un lycée agricole.

En matière de gestion et de traitement de ses déchets, notre département devrait se montrer plus volontariste sur le terrain de la méthanisation », insiste Nicole Gastel. La présidente de Qualit'Aisne organisait mercredi soir une réunion d'information sur le sujet dans la salle des fêtes de la commune. D'information et de promotion. Un large public, dont plusieurs élus régionaux et départementaux parmi lesquels le président Nicolas Fricoteaux, étaient venus écouter Freddy Merklng, le directeur de l'exploitation du lycée agricole d'Obernai, en Alsace.



« Notre réflexion sur la méthanisation a démarré voilà dix ans »
Freddy Merklng

Cet établissement est engagé depuis quelques années dans une pratique de la méthanisation. Elle a pu la mettre en place grâce aux activités de sa ferme pédagogique et notamment à son élevage de plus de deux cents taurillons, gros fournisseurs de fumier, de lisier et de déchets alimentaires, qui se trouvent ainsi valorisés. « Notre



Intéressé, le public a été particulièrement attentif aux explications de Freddy Merklng.

souci de la cause environnementale s'était déjà manifesté un peu avant par l'installation de 650 m² de panneaux photovoltaïques sur le toit d'un bâtiment. En réalité, notre réflexion sur la méthanisation a démarré voilà dix ans, se souvient le directeur. Elle s'est trouvée dopée lorsque nous avons constaté que notre voisin, une charcuterie industrielle, consommait 80 000 litres d'eau chaude chaque nuit pour laver ses installations. Un sacré débouché pour une éventuelle production de KWh thermiques. »

Le dossier méthanisation est

bouclé en 2012. L'année suivante, l'unité de méthanisation produit ses premiers flux de biogaz. Ils alimentent en méthane le moteur de cogénération, qui produit à la fois de l'électricité et de la chaleur.

400 000 euros de chiffre d'affaire

Les six mille tonnes de matières organiques introduites en une année dans le digesteur de l'unité sont pour un quart du fumier, pour huit cents tonnes des lisiers. Le reste étant notamment le pro-

duit de collectes de tontes de gazons, de déchets de restaurants scolaires et de ceux de nos voisins charcutiers.

La matière qui ressort du digesteur, un engrais organique, fait l'objet d'un plan d'épandage concernant dix agriculteurs locaux, pour lesquels cet engrais est gratuit. L'unité de méthanisation du lycée produit 2 000 mégawatts par an d'électricité et 1 000 mégawatts par an de chaleur. Elle génère un chiffre d'affaires de 400 000 euros. Soit le sixième du montant initialement investi.



A.M. – ATHIES METHANISATION
3 ruelle du Puits Bas
02340 Soize

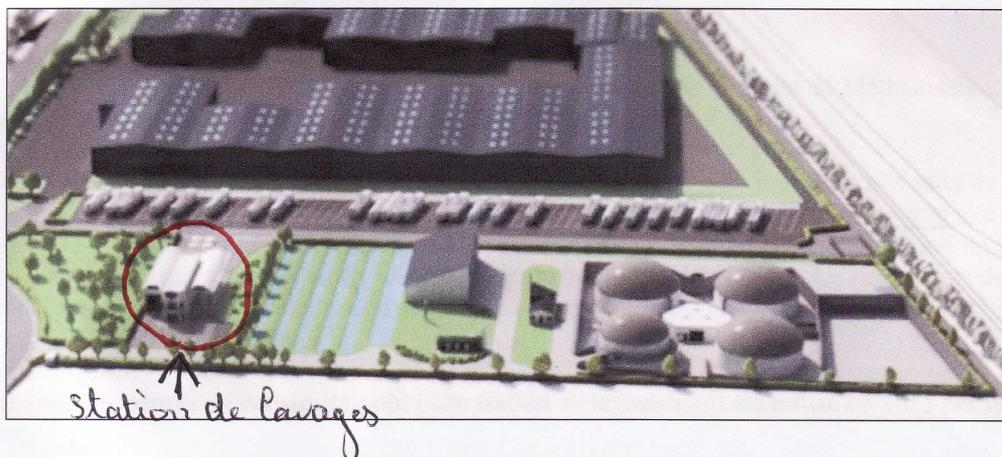
04 OCT. 2017

DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION UNIQUE

Résumé Non Technique

Unité de méthanisation

Département de l'Aisne (02) – Commune d'Athies-sous-Laon - Lieu-dit « Les Minimés »



Dossier établi avec le concours du bureau d'études

L'Artifex
Solutions Environnementales

4, Rue Jean Le Rond d'Alembert - Bâtiment 5 – 1^{er} étage - 81 000 ALBI
Tel : 05.63.48.10.33 - Fax : 05.63.56.31.60 - contact@lartifex.fr

Cocymia emmagenta sacule
N° R1/4

ATHIES/LE 2-10-17

♀ V#

(29)

En tant que Habitante de la rue
Georges Brassens à Athies, je suis donc tout
à fait concernée par le projet de
nos Sages.

Je le suis en premier lieu à cause des
risques de pollution de notre nappe
fréatique, pour les odeurs nauséabondes
que nous subissons inéluctablement,
pour les risques dus au gaz qui me sont
pas anodins du tout, et enfin; en
tant que riveraine de la rue Georges
Brassens l'augmentation des camions
que nous subissons déjà depuis
l'installation de leur entreprise à cet
endroit, imaginez ce que sera le trafic
après! NON à ce projet!
Nous sommes contre!

[Signature]

30

Roland SOYEUX

12 rue du Vieux Moulin

02840 – SAMOISSY

Le 04 octobre 2017

04 OCT. 2017



Enquête sur le N° R 1/5

Je soussigné, Roland SOYEUX, Directeur d'Ecole en retraite et présentement Maire de la Commune de Samoussy depuis 1977 déclare avoir pris connaissance du dossier de création d'une unité de A-M Méthanisation à Athies- sous-Laon .

Je constate que :

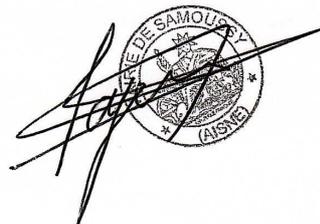
L'unité de méthanisation est d'une très grande capacité et par conséquent les effets néfastes qu'elle engendrera le seront encore davantage qu'avec une unité de taille habituelle et notamment les dégâts qui seraient provoqués par une explosion de la dite unité de méthanisation.

Pour ce qui est de l'installation proposée, il est inévitable que des odeurs nauséabondes s'en échapperont car cette installation a ainsi été projetée pour en réduire le coût au maximum. Ainsi pas de hangar pressurisé surplombant ce site. Je signale que le village de Samoussy , serait après la commune d'Athies sous Laon la plus impactée car située à environ 3,5 km mais dans les VENTS PORTANTS.

Cette installation vu la profondeur de la fosse où seront déposés les déchets sera à proximité de la nappe phréatique et le risque est extrêmement grand de la voir ainsi contaminée, surtout lorsque l'on constate que les porteurs de projet sont novices en la matière et que sur une activité très proche, ils ont dans le passé fait preuve d'un véritable laxisme pour traiter (ou plutôt mal traiter) leurs lexiviats.

Ensuite, si l'idée générale d'un tel projet est de participer au développement durable de notre société en produisant de l'énergie avec des déchets qui ne peut que séduire tout bon citoyen, mais ici l'empreinte écologique de cette réalisation sera désastreuse car les intrants seront collectés à plusieurs centaines de kilomètres et les déchets finaux seront eux-aussi retransportés sur des distances importantes. Ceci générera une noria de camion dans les deux sens produisant des gaz néfastes à notre santé et la circulation aux abords du site de ce projet sera extrêmement perturbée voir dangereuse.

Pour toutes ces raisons, en mon nom et afin de garantir un air sain et une circulation la moins dangereuse possible aux habitants de SAMOISSY, j'émet donc un avis entièrement défavorable à la réalisation de cette unité de méthanisation telle que présentée dans le projet soumis à enquête publique.



31

Monsieur Podevin Philippe

Athies le 01/10/2017

10, rue Georges Brassens
02840 athies sous Laon

Emergence docuse N°
R 1/6. F-VF.

OBJET :AM METHANISATION

NON A L'USINE DE METHANISATION A ATHIES

POURQUOI...

1) pollution de la nappe phréatique qui alimente en eau potable 20 communes environnantes dont le center Park de l'ailette soit des milliers d'habitants.

le niveau de la nappe phréatique est actuellement a 4.5 mètres a athies .le projet prévoit de faire des terrassements a 4 mètres de profondeur

le risque de pollution est éminent. Après il sera trop tard

2) Réduction de la surface de stockage des intrants alors que la quantité des intrants n'est pas changée expliquer moi pourquoi ?

3) mise en place de bâches pour les odeurs sur les silos ce n'est qu'une mesure de piètre efficacité

4) nuisances d'odeurs d'œufs pourris toute l'année pour nous pourrir la vie et celle de milliers de personnes et celle de nos enfants.

5) Dégradation importante du tourisme et du commerce auprès de la ville de Laon

6) trafic routier plus intense (augmentation des risques d'accidents dans la commune. Pensez à nos enfants qui se rendent à l'école chaque jour ainsi que les dégradations de la chaussée " qui va payer ? "

7) Perte complète de confiance auprès des investisseurs (papin) non maitrise du projet et du suivi du dossier ex : Faux site internet et autres incohérences (station de lavage des camions) et bien d'autres

Pour le profit de cette société qui ne voie que des intérêts financiers pour elle et ce fout de toutes les conséquences à venir

QUELLE CATASTROPHE

Ph Podevin

enquête sous RD 977

14 OCT. 2017

P. V.

Monsieur DIDIER Patrick
8, rue Emile Zola

Feuillet n°1

02840 ATHIES SOUS LAON

COMMISSION D'ENQUETE
PAPIN
Place de la Mairie

02840 ATHIES SOUS LAON

ATHIES le 06 Octobre 2017

Je me suis rendu à la réunion publique avec les commissaires enquêteurs et Monsieur PAPIN le 23 septembre dernier.

Dans un premier temps, une personne représentant le bureau d'études, nous a présenté les grandes phases du projet, soit trois parties distinctes : informations générales et historique, nuisances, nombre de projets

La partie informations générales nous a présenté le projet en plusieurs chiffres :

- 8300 Tonnes/an (pas clair) ;
- Un coût de 5,3 million d'euros ;
- Financement : Famille PAPIN + Emprunt + Aides publiques ;

Bien entendu, les points suivants vont être abordés, soit :

- 2015 : accord avec modification ;
- 2017 : nouvelle enquête publique jusqu'au 29/10/2017

La qualité de l'eau et de l'air a été abordée :

- 10% de bio méthane en 2030 ;
- 73 % de bio gaz en 2050
- 30 unités en fonctionnement, 46 projets dans les Hauts de France, 160 sur l'ensemble de la France.

Suite à cette présentation, le Maire a précisé le PLU d'ATHIES (non aux inconvénients et nuisances olfactives) et obligation de servir 550 000 mètres cubes d'eau dans douze communes et au CENTER PARCK.

La réponse du Bureau d'Etudes est de dire que la RD 977 ne fait plus partie du périmètre du site. Pas d'odeur : bâches pour les éviter recouvrant les bacs ; air sortant traité. De même pour l'eau trois périmètres seront mis en place. Les effluents seront enterrés.

La nappe de pompage de l'eau potable est étendue non dimensionnée et non évaluée à ce jour. Le seul handicap reste l'eau pluviale. La profondeur de la nappe dans le sous-sol a été évaluée

14 OCT. 2017

F. V. E.

à QUATRE METRES (Cette hypothèse est peu probable ; elle est fonction des précipitations basse eau actuellement. Il faut refaire cette mesure en « haute eau » après un hivernage pluvieux).

Pour le H2S, odeur de décomposition peu probable si le principe de la méthanisation est totalement maîtrisée. Le nuage présenté lors de cette réunion publique présentait une masse de gaz statique. **Il suffit de prendre la route reliant ATHIES à CHAMBRY pour se rendre compte des émanations gazeuse de l'entreprise SODELEG. Les habitants de CHAMBRY sont sous les nuisances des fumées et odeurs transmises par les vents dominants.**

Le flux de camion va rester identique. Le stockage est variable suivant le projet retenu de 6000 Tonnes/An, à 13000 Tonnes/An ; **il est difficile de savoir quel est le bon chiffre.**

Pour un autre projet : la ferme solaire, l'ARS a rejeté le projet pour la possibilité de contamination de la nappe phréatique. **Pour la méthanisation PAPIN, QUATRE METRES d'excavation. Le terrain a déjà été excavé bien avant la présence de l'entreprise PAPIN TRANSPORTS. Est-on à plus ou moins quatre mètres du sol initial ? Nous n'avons pas eu de réponse.**

Un autre problème a été posé : le stockage de cailloux pour la réfection de l'autoroute A26. Que devient-il ? **Nous n'avons pas eu de réponse claire.**

Sur le premier document, le lavage servait à la méthanisation ; la SARL de Lavage de Poids Lourds n'est plus d'actualité dans le projet de méthanisation. **Alors là aussi, un manque de précisions a été relevé.**

L'entreprise SODELEG devait participer à la méthanisation PAPIN, nous avons appris qu'elle était déjà effectuée dans une autre entité de méthanisation. **Là aussi, nos interlocuteurs sont restés sans explications pour nous apporter des précisions.**

L'étude d'impact est finie. Normalement il n'y a plus rien à faire.

Pour la remise en état du site (état initial du site : avant PAPIN). **Là aussi, il n'y a pas eu de précisions complémentaires.**

De plus il n'y a pas d'acte de propriété réelle de la parcelle sur laquelle la méthanisation va être implantée.

Lors de cette réunion publique du 23/09/2017 : le site « athiesmethanisation.fr », nous sommes arrivés sur un site de vêtements. Je crois que vu l'importance d'un tel projet industriel, il faut un minimum de sérieux. Le dossier doit être précis et contraint pour éviter toutes contestations. Là, il laisse à désirer.

En conclusion, l'impact de la méthanisation sur le site d'ATHIES n'a pas étudié l'impact économique ainsi que touristique. Le lien de confiance a été rompu avec la population du village. Les vices de forme et le nombre d'incohérence dans le dossier présenté lors de cette réunion, ne me permet pas d'être en confiance.

Feuillet n° 3

14 OCT. 2017



De plus les élus de la commune vont s'opposer à cette implantation lors de leur réunion du 25/09/2017. Je suis entièrement d'accord avec nos élus sur cette décision.

Pour ma part, je suis venu m'installer à ATHIES en 1982 pour son cadre de vie. De plus, je ne veux pas que mon patrimoine immobilier soit déprécié par cette implantation.

Une dernière remarque, l'entreprise PAPIN est installée sur le site de l'ancienne sucrerie de MONTCORNET. Il serait judicieux de leur conseiller d'implanter leur installation de méthanisation sur le site de MONTCORNET/LISLET.

Je vous confirme ma position : NON A L'IMPLANTATION DE LA METHANISATION SUR ATHIES.

Je reste à entière disposition pour de plus amples renseignements, veuillez agréer, Messieurs les Commissaires Enquêteurs, mes salutations distinguées

Patrick DIDIER



S.V.

non Méthanisation pas a cote

des Habitations, population de l'air

coûts

Securite

vente nous son

valeur

le bien être

Maladie

[Signature]

14 OCT. 2017

F.V.

me

Bulleaux - Daudenne Jessica.

32 rue des écoles
01840 ATHIES SANS LAON.

Je suis ce projet depuis ses débuts, et j'ai bien entendu présenté lors de la réunion publique du 23 septembre. Lors de cette réunion le nouveau projet nous a été présenté. Avec pour moi quelques modifications minimes face au 1^{er} projet.

• La capacité financière a été présentée (point important de questionnement du premier projet), cependant lorsqu'on creuse la question on se rend compte que les éléments présentés sont tranquilles. Les subventions indiquées ne sont plus d'actualité.

Pourquoi cette présentation vicieuse?

• Le tonnage des déchets arrivants est le même, mais dans les dossiers on constate que la masse reste quasiment inchangée. Comment l'expliquer?

• L'une des préoccupations majeures des habitants d'Athies est le maintien de leur qualité de vie. Comment peut-on dire que cette qualité restera

inchangées. Athies est un village familial qui tend à se développer. Les établissements scolaires (de la maternelle au C.R.2) démontrent l'importance du climat familial résident à Athies. Les nombreux clubs sportifs et associatifs appuient ce sentiment de bien vivre à Athies.

L'insulation de cette usine viendrait tout remettre en cause.

Des nuisances olfactives notament! Comment peut-on démentir - soutenir qu'aucunes nuisances sortent de l'usine. Une simple bâche ne peut de toute évidence retenir les odeurs et les rejets de gaz. Certaines usines disposent d'un sac de dépression. Pourquoi cette solution n'a pas été envisagée pour un projet si près des habitations?

Cette qualité de vie passe également par la tranquillité. Le flux de camion représente pour moi un véritable saucis. Il représente tout d'abord une nuisance sonore importante. Il a de plus été démontré dans plusieurs études que les maisons construites aux bord de voie hautement fréquentées et notamment par des poids-lourds tendent à se fragiliser avec le temps, notamment à cause des vibrations créées par ceux-ci.

Mais je vois par ce flux de camion un autre danger, celui de nos enfants. Les transports PAPI,

passent déjà régulièrement dans notre commune et on peut constater sans cesse les excès de vitesse (et de confiance) de la part des chauffeurs. Qu'aurait-il le pauvre ou un enfant traversera un peu vite une route empruntée par ces camions. (Quelle différence me t'aurais vous si c'est une voiture? et bien tout d'abord la distance de freinage, l'impatience du choc, et bien sûr l'anticipation. Il est plus facile de voir et d'entendre un enfant quand on est à bord d'une voiture que d'un camion).

La qualité de vie des habitants passe également par le cadre environnemental. Athies bien qu'en périphérie de LAON dispose d'un cadre agréable et verdoyant, avec une vue imprenable sur la cité médiévale de LAON. Cette zone dispose de plusieurs digesteurs d'une hauteur plutôt imposante viendra polluer cette vue.

D'ailleurs qu'en ai-t-il de LAON? Cette ville a jadis connu des moments de gloire. Un temps capitale de France. d'un autre ville précurseur. Il reste à LAON de nombreux vestiges de ce passé glorieux.

La cathédrale, le musée, ses églises, ses remparts, ne l'appellent-ils pas la montagne-couronnées?

Et bien - cette "montagne" visible de loin, ne risque-t-elle pas de saffrir de se projeter? Elle a un d'un point de vue esthétique risque d'empathie, mais également à cause des émanations nauséabondes. Caon, essaie depuis plusieurs années de redorer son image de la rendre plus attractive pour les touristes. Comment vendre Caon avec tous ces désagréments?

L'économie locale, souffre déjà beaucoup de la conjoncture économique. Faut-il nous nous permettre de perdre - cette attractivité - qui pénaliserait de nombreux secteurs?

• L'une des préoccupations majeures de notre époque est l'écologie. Comment se projeter à la base - compte dans cette optique peut-il arriver à en être tout le contraire?

• L'écosystème présent a été totalement détruit par le "début des travaux", l'étude d'impact a d'ailleurs été réalisée après ces premiers travaux (c'est une honte)

• La consommation en eau est très importante. L'eau n'est-elle pas une ressource à protéger?

• Mais surtout les risques de pollution de la nappe phréatique.

S.V.

Comment les porteurs de projets peuvent-ils décemment dire qu'il n'y a aucun risque. Les nappes ne sont pas à des profondeurs importantes dans la région et dans la commune il y a de l'eau parfois à 6 m de profondeur. Il y a certes eu des mesures de prises, mais en plein été. N'aurait-il pas été judicieux de faire des mesures sur une année complète, après d'étudier la fluctuation des niveaux. (Demande déjà faite lors de l'ancien projet).

Le site nécessite de creuser à 4 m de profondeur. Comment imaginer une stabilité de la structure avec des nappes sous-jacentes (et auréoles)

De plus - comment être certains que cette eau si proche ne sera jamais polluée. Des risques de fuites et d'émanations sont nombreux sur un site comme celui-ci.

Un projet de panneau photovoltaïque sur les pistes de Samoussy (à 10 km) a posé problème au vu du béton qui devait être coulé pour la fixation de tige. Le tènement de béton présent sur un tel projet est nettement inférieur à celui nécessaire pour l'installation de l'usine de méthanisation (qui plus est à 4 m de profondeur). On est donc en droit de se poser des questions sur le bien

fondée de l'étude du projet AN Athenisation.

Parlons maintenant des porteurs du projet.

~~Depuis~~ Depuis le début de ce projet - ceux-ci n'ont pas arrêté de mentir et de dissimuler des informations

- évocation d'organismes non-consultés.
- Plans de financement floue au caducque
- agissements envers les riverains, etc.

Il ne faut pas oublier que sans l'association ARIVELAC et la mobilisation des riverains le 1^{er} projet aurait été réalisé alors qu'il était totalement vicie.

Que nous cachent-ils encore ?

Lors de la ~~réunion~~ ^{réunion} de 23/09, ils nous ont une nouvelle fois menti le peu d'importance qu'ils vouaient à ce projet le site internet où l'ensemble des renseignements concernant ce projet devraient être regroupés. Mais surtout ce qui me semble le plus important là où les mesures de sécurité et d'urgence à prendre en cas de problèmes devaient être affichés, a été complètement laissé à l'abandon. Que devons nous faire en cas d'incident où trouverons nous ces informations ?

Lors de cette réunion les porteurs nous ont tout de même fournis une information capitale.

Le problème de traitement des eaux de lavage des camions des transports PAPIN, a été résolu !

C'est peut-être cette problématique qui avait motivé la création d'un site de médiation à cet endroit.

Ce problème ayant été réglé, quel intérêt ont les porteurs de projet de maintenir cette suggestion d'inscrire sur ce site.

Personne n'en veut, et elle va nuire à de nombreuses personnes. Le projet pourrait tout à fait être viable sur un autre site plus approprié. (dans la mesure où il sera fait de manière plus transparente).

Une dernière chose me semble primordiale. C'est que - nous vivons dans un pays de démocratie, et de droit des hommes. Notre pays a été précurseur en la matière et fait toujours office d'exemple dans le monde.

Les élus ont à plusieurs reprises été interrogés sur le sujet et la majorité (ou à l'unanimité) ont votés contre. Ils se sont associés au peuple pour dire NON contre ce projet. Cette vague d'opposition doit vraiment être prise en compte. Les élus sont les représentants directs de la population et leur voix doit être entendue.

Pour l'avenir donc compris, je suis fermement et catégoriquement opposée à ce projet.

1^{re} Guillemette Dedeune Justice.


le 11 octobre 2017

34

14 OCT. 2017

présence de la Commission d'urgence
du Samedi 14 Octobre de 10h à 13h

M^r Michel SZEFUNSKI, rue ~~Joseph Bressan~~
02800 ~~ATMIE~~ SP LAON

- Je suis opposé à l'usine de méthanisation de la
société Sapin.

Le 1^{er} projet avait pour priorité les eaux de lavage
des citernes de la société ce n'est plus une priorité
dans le 2^{ème} projet, une autre solution a été trouvée.
Pourquoi continuer à vouloir construire cette usine?

Les avantages de cette structure ne sont que pour
cette société, les concepteurs n'habitent même pas le
village.

Par contre pour les riverains ce ne sont que des
inconvenients.

- Augmentation du trafic routier (psi-tident
écologique d'un côté, pollution de l'autre)
- Risque de pollution de la nappe phréatique. (Je
consomme d'eau du robinet et ensuite j'achète
d'eau en bouteille.)
- Dévaluation de nos biens.
- Et avec les surins de stockage des intrants,
nous ne sommes pas à l'abri des mauvaises
odeurs.

14 OCT. 2017

Pour conclure, il est très difficile de faire confiance
aux dirigeants de cette société, le 1^{er} projet laissait
planer beaucoup de doutes et ce 2^{ème} projet ne
me rassure en rien, beaucoup d'incohérences ayant
été relevées.

14 OCT. 2017

14 oct. 2017

35

Registre coté et paraphé par Serge Véron - Commissaire Enquêteur - 13/15

S. V.

2017

M^r Klein - Place du 11 Novembre Athies

Je viens par cette lettre manifester mon opposition à l'installation d'une unité de méthanisation de cette importance aux portes d'un village et d'une agglomération de plusieurs milliers d'habitants.

S. V.

Ce projet dont le but est essentiellement à but lucratif profitant de la vague "Ecolo" et de la "transition énergétique" doit être au profit de l'environnement et de la qualité de vie des habitants voisins de cette installation.

Ce n'est pas le cas - les risques évoqués ne sont que partiellement traités sans réponses définitives et garanties sur dans le temps le respect des installations avec un risque de dégradation environnemental - avec

- Pollution de la nappe phréatique
- Nuisance olfactives
- Convoyage par camions

Pour la vie courante un ensemble de nuisances insupportables pour une production de gaz dite renouvelable mais surtout l'existence pour des promoteurs dont on peut douter de leurs intentions pour l'amélioration de notre environnement. A faire ailleurs

S. V.

(36)
s'implantation des bâtiments de méthanisation à proximité des habitations
ainsi que leurs profondes fondations mettent en péril les personnes
en cas de contamination de la nappe phréatique et de diffusion
de gaz toxique (sulfure d'hydrogène). Je ne parle même pas des
nuisances olfactives
des semblants de garantie apportés par les porteurs du projet,
leur site intitulé "folklorique" pour ne pas dire "surmatériel"
présenté à la dernière réunion publique à la salle des
fêtes d'Abries ; en plus des différentes procédures judiciaires
engagées à l'encontre des frères Papin, n'insistent aucune-
ment à leur faire un tant soit peu confiance.
Le site de méthanisation répondait à l'origine au problème de
traitement des eaux de lavage des camions Papin.

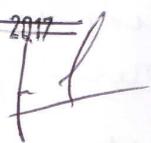
Le problème n'existant plus, l'usine de méthanisation, en ce lieu,
(danger pour la santé publique) ne se justifie plus.

Serait-il possible que les décideurs puissent privilégier
la santé des personnes avant l'intérêt financier de
quelques particuliers ?



~~14 JUL. 2017~~

14 OCT. 2017



37

Registre coté et paraphé par Serge Véron - Commissaire Enquêteur - 14/15

S. V.

Mme Noiron Rolande
rue de LAON Athies sous laon.

Je suis très âgée mais j'aimerais que mes enfants puissent continuer à vivre dans mon village, aidez-nous à préserver notre qualité de vie, la qualité de notre eau, la valeur de notre maison, ne laissez pas s'installer si près de nos habitations un réel danger !
Nairan Rolande

38

Mme LEFEBVRE SYLVIANE CHAMBRY

CONTRE LE PROJET DE MÉTHANISATION TROP PRÈS DES HABITATIONS, CIRCULATION DES CAMIONS SUR RN 2 CHAMBRY, RUE DU 8 MAI A CHAMBRY, NUISANCES OLFATIVES, CHAMBRY SUBI DÉJÀ LES ODEURS DE L'USINE SODELEG.
ofc Lefebvre

39

S. V.

2017

M^r Gauthier François
me de la pair Athies/s/LAON

(QUINZIÈME ET DERNIER FEUILLET)

Je suis contre ce projet incohérent. Le projet
risque de polluer la nappe qui dessert de
nombreuses communes et notamment Centex Parc.

Cette implantation est beaucoup trop proche
des habitations. Beaucoup trop de
nuisances sonores avec le passage des
camions, il y a des risques d'accidents
routiers. Comment peut-on imaginer des
odeurs pesantes si près des habitations...

Non, non, non pas à cet endroit
oui dans un champ de M^rs Papin
à des kms des habitations

* Le/ octobre / 2017. à Heures ,

clôture du présent registre d'enquête, comportant :

↳ observation (s) ;

↳ courrier (s) annexé (s) ;

↳ pétition (s).
